

Recensement de la population 2025

Cette année, la Ville d'Uzès réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer des projets.

Publié le 17 décembre 2024



En 2025, le recensement de la population se déroulera à Uzès du **16 janvier au 15 février**. Cet événement essentiel permet de mieux connaître notre commune et d'adapter les services et équipements à vos besoins : crèches, écoles, infrastructures sportives, transport public, etc.

Comment ça se passe ?

Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur à votre demande.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et **sur les logements**, etc.

<https://www.uzes.fr/actualites/recensement-de-la-population-2025?>

Les résultats du recensement de la population sont essentiels pour la vie de la commune. Ils permettent de :

- Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
- Définir **le nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies, etc.
- **Identifier les besoins** notamment en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces et de logements.

Quand suis-je recensé ? j'habite dans une commune de :

- de 10 000 habitants** : Le recensement a lieu tous les 5 ans de façon exhaustive. Pour vérifier si votre commune est concernée par le recensement cette année, rendez-vous sur : le-recensement-et-moi.fr
- de 10 000 habitants** : Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de 8% des logements : votre logement d'habitation en fait peut-être partie !

Comment ça marche ?
Une fois le courrier reçu, vous recevez dans votre boîte aux lettres ou via la visite d'un agent recenseur, une notice internet contenant vos codes personnels de connexion.

Pourquoi me pose-t-on des questions sur...

- ... mon logement ?** Année de construction, surface, etc. connaître votre type d'habitation, c'est pour anticiper les besoins de construction dans votre ville.
- ... mon foyer ?** Les caractéristiques de votre foyer pour permettre d'évaluer l'évolution de la population et ses besoins futurs : crèches, écoles, maisons de retraite, etc.
- ... mes habitudes de vie ?** Modes de transport, scolarisation de vos enfants, etc. connaître vos habitudes de vie permet d'ajuster l'utilisation des équipements collectifs à vos besoins.
- ... mes données personnelles ?** Nom, prénom, etc. Votre sexe, votre prénom et votre adresse sont nécessaires afin de vérifier qu'il n'y a ni oubli ni doublon dans les données du recensement. Les noms et prénoms seront supprimés de nos fichiers au plus tard le 31 décembre 2006.

Où suis-je recensé ?

- Vous êtes recensé dans votre résidence principale :** le logement que vous occupez quotidiennement.
- Et si je ne suis pas chez moi ?** Vous pouvez contacter votre mairie pour savoir si vous êtes concerné cette année. Si c'est le cas, elle vous expliquera comment procéder.
- Je suis étudiant.** Sûr que vous êtes recensé chez moi ou chez mes parents ? Vous êtes recensé là où vous vivez pour vos études et où vous passez le plus de temps.
- Je suis étranger.** Vous êtes recensé dans votre résidence en France si vous êtes sur le territoire depuis ou pour au moins 1 an.
- Militaire, je vis dans une caserne.** Vous êtes recensé dans votre caserne.
- Je vis dans une habitation mobile.** Vous êtes recensé sur place les deux premiers jours de la collecte, par un agent recenseur.
- J'habite dans un logement communautaire.** (maison de retraite, internat, cité universitaire...) Vous êtes recensé par un enquêteur de l'Insee.

Si vous êtes recensé cette année, vous serez informé par un courrier de votre mairie. Plus d'infos sur le-recensement-et-moi.fr

de la population 2025
Répondre au recensement, c'est utile pour construire demain !
Encore plus simple par internet
le-recensement-et-moi.fr

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter l'accueil de la Mairie d'Uzès.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, et effectuer le recensement en ligne, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr

CONTACT



Accueil - Formalités administratives - Recensement militaire

Mairie Uzès
1, place du Duché
30700 Uzès

☎ 0466034848
✉ accueil-mairie@uzes.fr

📄 VOIR LA FICHE



VILLES
& PAYS
D'ART &
D'HISTO
IRE

MAIRIE D'UZÈS

Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex

Deux entrées possibles :

1, place du Duché

1, place Albert 1er

30700 Uzès

Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRE:

Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45

Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15

1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)